



## Visa pour regroupement familial - article 10, article 10 bis avec ressortissant non-EU résidant en Belgique

Contrôle ambassade	Contrôle demandeur	Doc. N°	Original / Copie	Description du document
		1	Original	Cette <b>liste de contrôle</b> , avec les cases cochées et les documents dans l'ordre de cette liste de contrôle.
		2	Copie	<b>E-mail de confirmation</b> imprimé, indiquant que vous avez un rendez-vous pour votre demande de visa.
		3	Original + copie	<b>Formulaire de demande de visa</b> dûment rempli. Signé et daté sur la dernière page du formulaire. Le formulaire peut être imprimé après avoir rempli les données sur <a href="https://visaonweb.diplomatie.be/">https://visaonweb.diplomatie.be/</a> .
		4	Original	Deux <b>photos</b> d'identité récentes (3,5 * 4,5 cm sur fond blanc)
		5	2 set de copies	Preuve du <b>paiement de la redevance</b> : vérifiez le <a href="#">montant exact</a> qui doit être transféré à l'Office des étrangers à Bruxelles : IBAN : BE57 6792 0060 9235 BIC : PCHQBEBB Banque : BPOST NV, Muntcentrum (zonder nr.), 1000 Bruxelles Bénéficiaire : FOD Home Affaires Référence de paiement : Nom_Prénom_Nationalité_Anniversaire (JJMMAAAA), (= date de naissance du demandeur)
		6	Original + copie	Un <b>passport</b> avec une validité d'au moins 12 mois. Le passeport doit avoir au moins 2 feuilles de pages vides pour coller le visa. Copie des pages de données personnelles (cela inclut la page de signature) et copie du visa Schengen précédent (le cas échéant)
		7	2 set de copie	Pour les ressortissants indonésiens/timorais : copie de la <b>carte d'identité</b> . Pour les étrangers : titre de séjour : KITAS, KITAP, Visa Sosial Budaya, etc.
		8	Original + copie	<b>Acte de mariage</b> (apostillé), délivré < 6 mois Si délivré en Indonésie : - pour les musulmans : Buku Nikah ou sa copie légalisée - pour les autres religions : Kutipan Akte Pernikahan Pour apostille, voir <a href="#">ici</a>
		9	Original + copie	Acte de divorce ou acte de décès (apostillé) du conjoint précédent en cas de mariage antérieur (le cas échéant). Si le mariage précédent n'était pas musulman, Kutipan Akte Perceraian.

				Si le mariage précédent était musulman, un Akta Cerai, traduit et légalisé. Pour le certificat de décès, Kutipan Akte Kematian. Pour apostille, voir <a href="#">ici</a>
		10	Original + copie	<b>Casier judiciaire (apostillé)</b> , uniquement pour les adultes > 18 ans Voir ici pour <a href="#">casier judiciaire en Indonésie</a> . Voir ici pour <a href="#">casier judiciaire au Timor Oriental</a> .
		11	Original + copie	<b>Certificat médical</b> attestant l'absence de maladies pouvant mettre en danger la santé publique. Le <a href="#">formulaire</a> doit être signé et tamponné par un des médecins agréés et n'est valable que 6 mois à compter de la date d'émission. Voir <a href="#">liste des médecins</a> . Si pas signé par un medecin agréé, le certificat doit etre légalisé. Pour la légalisation, voir <a href="#">ici</a>
		12	2 set de copies	<b>Carte de séjour</b> belge + Copie du passeport du conjoint résidant en Belgique (titre de séjour / verblijfskaart).
		13	2 set de copies	Preuve que le regroupant a une police d' <b>assurance maladie</b> couvrant les frais médicaux en Belgique pour lui et sa famille (mutualiteit/mutuelle)
		14	2 set de copies	Preuve que le regroupant a un <b>logement</b> suffisant pour accueillir sa famille en Belgique : Préuve d'enregistrement du contrat maison/appartement ou preuve d'achat
		15	2 set de copies	Preuve des <b>moyens de subsistance</b> stables, réguliers et suffisants du regroupant : Attestation de composition de famille + bulletins de salaire des 12 derniers mois / dernière déclaration d'impôt sur le revenu pour les professionnels / pensions / <sup>1</sup>
		16	Original	Frais de traitement de Visa D : voir le dossier pdf en <a href="#">tarifs consulaires</a> (les frais de traitement se sont pas remboursable en cas de retrait de la demande ou d'un refus)
<b>POUR LES MINEURS : dossier séparés avec les documents supplémentaires</b>				
		17	Original + copie	<b>Acte de naissance</b> (Kutipan Akte Kelahiran) apostillé, délivré < 6 mois  Pour apostille, voir <a href="#">ici</a>
		18	Original + copie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le certificat de décès (Kutipan Akte Kematian, apostillé) par le parent décédé; OU</li> <li>- Si les parents sont divorcés et que le demandeur a la garde complète de l'enfant, la décision de justice concernant la garde, apostillé; OU</li> <li>- Si les parents sont divorcés et ont une garde partagée, la décision de justice concernant la garde et le consentement parental du père/mère biologique, rendue par un notaire, apostillé.</li> </ul>

<sup>1</sup> détails sur <https://dofi.ibz.be/fr/themes/faq/court-sejour/moyens-de-subsistance-suffisants/moyens-de-subsistance-personnels>

J'AI ÉTÉ INFORMÉ QUE :

- Mon passeport sera conservé pendant toute la durée du traitement du visa ;
- Les documents doivent être présentés en néerlandais, français, allemand ou anglais. Si dans une autre langue, ils doivent être traduits par un traducteur assermenté ;



- Des documents supplémentaires peuvent être demandés ;
- Ma demande ne pourra être traitée que lorsque le dossier soumis sera complet ;
- Le délai de traitement de la demande peut prendre plusieurs mois ;
- Les documents originaux seront restitués en fin de procédure.

Signature:

